



003090

Annecy, le 31 mai 2018

Nos Références :

FL/CM/CMo/SDL/ML

Vos Références:

Courrier reçu le 12/03/2018

Dossier suivi par

Séraphine DE LUCA 2 04 50 23 92 44 Muriel LAPERRIERE 2 04 50 23 92 33

Objet: Révision n°3 du PLU

Monsieur Le Maire,

Monsieur Yves CHEMINAL Mairie En Mairie 479 Vi de Chenaz 74380 BONNE

Vous avez transmis, pour avis, le projet de révision de votre Plan Local d'Urbanisme à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie, et nous vous en remercions.

❖ En introduction de la compréhension de votre territoire et éventuellement pour compléter votre rapport de présentation :

| Nombre habitants | 3 263 |
|---|--|
| Evolution démographique | En hausse continuelle - Solde migratoire prédominant |
| Indicateur de concentration emploi | 46 emplois pour 100 actifs (en baisse) |
| Part des actifs habitant et travaillant sur commune | 12,5 % (en légère hausse) |
| Divers | Hausse de la part des CSP+ |
| Insee 2014 | |

L'équipement commercial et de services de proximité offre un éventail de professionnels pouvant répondre aux besoins quotidiens des habitants : 1 boulangerie-pâtisserie, 1 boucherie-charcuterie, 3 vente à emporter, 4 salons de coiffures et 2 de beauté, etc.... Ils sont regroupés principalement sur l'avenue du Léman.

Le parc d'activité de la Menoge accueille également un supermarché et des activités commerciales et artisanales ne pouvant s'installer en centre-bourg.

Dans l'armature urbaine du Scot d'Annemasse, Bonne est qualifiée de bourg.

L'artisanat sur votre commune :

- 56 entreprises artisanales recensées au Répertoire de Métiers et de l'Artisanat 74
- 29% des entreprises du territoire sont artisanales (hors champ marchand agricole).

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité au 01/01/2018

| Territoire | ALIMENTAIRE | FABRICATION | BATIMENT | SERVICES |
|--------------|-------------|-------------|----------|----------|
| Bonne | 13 % | 8 % | 43 % | 36 % |
| CC Annemasse | 13 % | 12 % | 38 % | 37 % |
| Département | 10 % | 17 % | 42 % | 31 % |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-SAVOIE

28 avenue de France - BP 2015 - 74011 ANNECY CEDEX Tél.: 04 50 23 92 22 - Fax: 04 50 23 92 84 - contact@cma-74.fr

Depuis 2010, le territoire a enregistré 57 immatriculations et 46 radiations. Depuis 2014 notamment, le tissu artisanal a du mal à se renouveler sur votre territoire (solde – 3 en 2014, solde neutre en 2015 et 2016).

| | Commune | CC |
|--|---------|------|
| Taux de survie des entreprises artisanales | 100 % | 56 % |
| Part des entreprises – de 3 ans | 38 % | 40 % |
| Part des entreprises + de 10 ans | 27 % | 26 % |
| Part des chefs entreprises + de 55 ans | 19 % | 18 % |

Le taux de survie des jeunes entreprises artisanales est bon : 100% des entreprises créées il y a trois ans sont toujours en activité. Les radiations touchent donc des entreprises plus anciennes installées sur le territoire.

❖ Sur le PADD

Vous souhaitez pérenniser et organiser le tissu commercial de proximité au Chef-Lieu et conforter la zone d'activité en cohérence avec le SCOT.

Sur les OAP

Pas de remarques particulières.

❖ Sur le règlement :

Zones urbaines :

| | uibanios i | | autor | ise |] |
|-----------|--|--|---|----------------|--|
| | Typologie / vocation | Article L151-16 | artisanat | commerces | Limite SP |
| Ua | Pôle urbain principal | Périmètre défini au plan graphique | x | х | 300 m² pour artisanat et commerces |
| Uah1 | Sous-secteurs historiques | | 0 | 0 | |
| Uah2 | Sous-secteurs historiques | | х | х | 70 m² pour artisanat et commerces |
| Uah3 | Sous-secteurs historiques | | × | х | 300 m² pour artisanat et commerces |
| Uab1/Uab2 | Densité douce | | Х? | X? | |
| Ub | Confortement du centre urbain | | x | sauf extension | Extension de -150 m² pour commerces et locaux artisanaux préexistants |
| Ub1 | Confortement du centre urbain (mixité des fonctions) | | Autorisé sous condition de non nuisance | х | 150 m² pour commerces |
| Uc | Habitat résidentiel | | Х? | X? | |
| Uc1 | Habitat pavillonnaire | | x | 0 | |
| Uc2 | Habitat intermédiaire | | Artisanat de détail | х | 300 m² pour artisanat et commerces de détail (y compris extension) |
| Uc3 | | | X ? | X ? | |

Les règles pour les zones Uab1, Uab2, Uc ne sont pas très claires. De manières générales, nous vous invitons à limiter le commerce (dont les activités artisanales de détail avec point de vente et/ou accueil de la clientèle) au centre-bourg, afin de ne pas disperser l'équipement commercial et renforcer ainsi le chef-lieu. D'autant plus que les zones Ux permettent également l'accueil d'activités commerciales (dont le parc de la Menoge).

Le plan graphique fait apparaître le linéaire où les changements de destination des rez-de-chaussées sont interdits au titre de L151-16. **Nous validons ce périmètre.**

❖ En Ux :

| | Typologie / vocation | autorise | Logements |
|-----|--|-----------------------------------|---------------------------|
| Uxz | Activités économiques (ZAE) Parc de la | Commerces et services + les | Gardiennage -150 m² de SP |
| | Menoge | constructions à usage de | |
| | | bureaux et d'activités | |
| Uxa | Activités artisanales | L'artisanat et les entrepôts de - | Gardiennage -150 m² de SP |
| | | 1000 m² de SP | |
| Uxc | Activités commerciales et artisanales | Commerces et artisanat | Gardiennage -150 m² de SP |

En zone Ux : vous autorisez le logement sous condition. Selon nous, ce logement ne devrait pas dépasser 20%-25% de la surface de plancher totale du bâtiment de l'activité, dans une limite maximum de 50 m².

Nous nous posons la question de la pertinence d'une zone Uxc à vocation commerciale compte tenu de l'équipement commercial actuel et du positionnement de la commune à l'échelle du SCOT. De plus, cette nouvelle zone risquerait d'affaiblir l'offre commerciale du centre. A contrario, l'espace dédié à de l'activité artisanale est relativement restreinte (zone Uxa). Dans cette zone, vous pouvez d'ailleurs préciser que l'artisanat de détail n'y est pas autorisé.

En zone A, vous autorisez les points de ventes des activités agricoles. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat ne s'oppose pas également à des points de vente de produits transformés à conditions que ces derniers soient inscrits au Répertoire des Métiers pour toutes activités de transformation/élaboration des produits et restent en lien avec la production agricole. Cet ajout au règlement peut être nécessaire dans ce cas : « les constructions destinées à la transformation et au commerce sont admises à condition que l'activité de transformation soit déclarée au Répertoire des Métiers par rapport à ces extensions en lien avec la production agricole

La question des déchets (annexes sanitaires)

Concernant les déchets du BTP, il n'existe pas de stockage sur la commune. Vous précisez que plusieurs sites privés existent à proximité et que des réflexions au niveau d'Annemasse Agglo sont en cours.

Considérant l'ensemble de ces éléments, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Savoie émet un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques énoncées.

Nous aimerions pouvoir disposer par la suite d'un exemplaire du rapport du Commissaire Enquêteur lors de la finalisation de votre projet. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de nos sentiments distingués

ESS et de L'ARTISANA,

de

Le Président,

Franck LOPE